



COMMUNIQUE DE PRESSE / 20 JUIN 2008
Pour diffusion immédiate

Voyage de Nicolas Sarkozy en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés

La France doit faire en sorte que l'UE mette en œuvre les clauses relatives aux droits humains dans tous les accords passés

Paris, le 20 juin 2008 – A l'occasion du voyage de Nicolas Sarkozy en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés, du 22 au 24 juin, les associations Oxfam France – Agir ici, CARE France, Amnesty International France, la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine et le Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) alertent le président sur la dégradation de la situation humanitaire et sur les violations des droits humains dans cette région, en particulier dans la Bande de Gaza.

Ce déplacement constitue la première visite d'Etat d'un président français depuis 12 ans dans la région et intervient quelques jours à peine après l'entrée en vigueur d'une trêve entre Israël et le Hamas, coïncide avec le premier anniversaire du blocus de la bande de Gaza.

Face au quasi silence de la communauté internationale, la France est une des rares voix à dénoncer publiquement la peine collective infligée aux Gazaouis. La lourde responsabilité de Nicolas Sarkozy vis-à-vis des Territoires palestiniens occupés, alors que la France s'apprête à assumer la présidence de l'Union européenne, sera de traduire ces mots en actions concrètes pour les 1,5 million d'habitants de Gaza.

Oxfam France – Agir ici, CARE France, la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, Amnesty International France et le CCFD demandent donc à Nicolas Sarkozy :

- de faire pression sur Israël pour mettre un terme à la peine collective qui frappe la bande de Gaza et assurer que tout le carburant nécessaire y est effectivement livré sans obstacle. De même, les équipements ne présentant aucune menace sécuritaire (nourriture, pièces détachées pour les systèmes de gestion des eaux et les équipements médicaux, papier hygiénique, papier pour les livres scolaires, etc.), doivent être autorisés par Israël à entrer librement et sans délai. Cela doit s'accompagner de la réouverture immédiate de tous les points de passage vers Gaza, afin de permettre l'accès des biens humanitaires et commerciaux ainsi que des personnes (comme le prévoit l'Accord sur l'Accès et le Mouvement de 2005) ;
- de soutenir la trêve annoncée le 17 juin en poussant Israël et les groupes armés palestiniens à assumer leur « responsabilité de protéger les civils en vertu du droit international humanitaire », comme demandé par Ban Ki Moon le 5 juin dernier ;
- de demander à Israël de lever les restrictions de mouvement dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, afin de permettre que les engagements financiers de la communauté internationale (7,7 milliards de dollars) portent leurs fruits et accélèrent l'avènement de la paix.

CONTACT PRESSE :

Aldine FURIO (Oxfam France – Agir ici), afurio@oxfamfrance.org, 01 56 98 24 45 ou 06 86 92 93 30

Aurélié CHATELARD (Amnesty International), achatelard@amnesty.fr, 01 53 38 65 77 ou 06 76 94 37 05

Alexandra BANGET-MOSSAZ (CARE France), banget-mossaz@carefrance.org, 01 53 19 89 89

Véronique DE LA MARTINIÈRE (CCFD), v.delamartiniere@ccfd.asso.fr, 01 44 82 80 64



NOTE AUX REDACTIONS :

Les citations suivantes peuvent être utilisées :

« **Le blocus, venu s'ajouter à des années de restrictions de mouvements de plus en plus contraignantes, a fait reculer de plusieurs décennies le développement de la Bande de Gaza.** Toutes les ONG travaillant à Gaza ont été contraintes de réorienter l'essentiel de leurs programmes de développement vers de l'aide d'urgence », s'inquiète Antoine MALAFOSSE, délégué général du CCFD.

« Les attaques indiscriminées sur la population civile telles que les tirs de roquettes sont inacceptables et doivent cesser. **Rien ne justifie cependant les politiques de peine collective imposées à tous les Gazaouis en représailles d'actes illégaux dont ils ne sont pas responsables** », souligne Stephan OBERREIT, directeur général d'Amnesty International France.

« **La France doit saisir cette occasion pour faire en sorte que l'UE mette en œuvre les clauses relatives aux droits humains dans tous les accords passés avec Israël**, y compris l'Accord d'Association, afin d'obtenir des améliorations tangibles sur le terrain et de garantir les droits des populations civiles », déclare Philippe LEVEQUE, directeur général de CARE France. « En étant à la pointe du combat pour mettre un terme à la crise humanitaire de Gaza, la France serait à la hauteur de son surnom de *patrie des droits de l'Homme* ».

« **L'Union européenne doit faire preuve de rigueur et de continuité dans la défense des droits humains dans le cadre de sa politique étrangère, et Israël ne peut faire exception à la règle.** Des relations plus étroites avec Israël doivent s'accompagner d'améliorations tangibles sur le terrain », déclare Nicolas VERCKEN, responsable de plaidoyer à Oxfam France – Agir ici. « La sécurité à la fois des Israéliens et des Palestiniens doit être la priorité qui guide la politique de l'UE vis-à-vis des deux parties. »